



COMMUNE DE SALIVES

-

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Le lundi 21 février 2022 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Christophe BERG

M. Gilles GENOUD

M. Jacques MILLIERE

M. Éric RUESCH

Mme Hélène BOYON

M. Silvère GOLMARD

Mme. N'DIAYE Anne-Fatou

M. Charles SCHNEIDER

Mme Charlotte DEHER

M. Roland METZGER

M. Norbert RAMAGET

Secrétaire de séance : Monsieur RAMAGET Norbert

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 10 janvier 2022.

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC (DELIBERATION 2022-08)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'extension de l'éclairage public pour éclairer le parking et l'accès PMR de la nouvelle Mairie doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 6 286.57 € et la contribution de la commune évaluée à 4 581.01 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public pour éclairer le parking et l'accès PMR de la nouvelle Mairie

- Accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO.

TARIFS LOCATION GITE COMMUNAL (DELIBERATION 2022-09)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les nouveaux tarifs de location des gites communaux comme suit :

Gite n°1 situé 8 rue d'Amont : 18,50 € la nuitée

Gite n°2 situé 2a rue d'Amont : 18,50€ la nuitée

Gite n°3 situé 2b rue d'Amont : 600,00 € le mois

CONVENTION DE LOCATION LA POSTE (DELIBERATION 2022-10)

Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la location à « LA POSTE » de l'ancien bureau des adjoints pour un montant mensuel de 80 €

La pièce sera aménagée par LA POSTE et mise à disposition de la factrice pour sa pause méridienne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette location.

COUPE DE BOIS (DELIBERATION 2022-11)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE : L'ajout des coupes réglées n° 43 et 45 en 2022.

Le report des coupes réglées n° 5, 6 r, 80 en 2024.

Le report de la coupe réglée n° 58 en 2025

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 des coupes réglées n° 59, 69, 77, 84.

DECIDE la destination des coupes réglées de la forêt communale n° 59, 69, 77, 84 :

VENTE en bloc et sur pied de taillis, d'arbres de petites futaies, de futaies et des houppiers des coupes n° 43, 45, 59, 69, 84, par les soins de l'ONF en 2022.

DELIVRANCE en bloc et sur pied des taillis et petites futaies de la parcelle 77 en 2022.

DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE (DELIBERATION 2022-12)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec l'Institut National de Recherche Archéologiques Préventives (INRAP), relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique sur les parcelles H 457 et H 377.

Le début du chantier est estimé au 28 mars 2022.

Le Conseil Municipal, à 9 pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Mais à signer la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic archéologique.

COOPERATIVE SCOLAIRE (DELIBERATION 2022-13 ET DELIBERATION 2022-14)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accorde à la coopérative scolaire du RPI Avot / Salives, la somme de 15 € par enfant scolarisé pour l'année 2021/2022.

La somme de 195 € sera mandatée au compte 657361 (Subvention caisse des écoles).

Le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une visite du musée de l'archéologie à Dijon est prévu et propose la prise en charge à hauteur de 50% du coût du transport des enfants soit un montant de 300€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation.

AFFAIRES DIVERSES

- **Travaux école :** Madame BOYON présente la liste des demandes faites par Mme BOIZET Alizée, lors du dernier conseil de classe, concernant divers travaux pour l'école. Le Conseil Municipal prend note des remarques et certains travaux seront réalisés dès demain par Monsieur METZGER Roland.
- **Point Chaufferie :** Compte tenu du refus du permis de construire par l'ABF et la nécessité de réaliser un diagnostic archéologique sur le terrain, le projet de chaufferie bois a été déplacé dans un bâtiment communal existant. Un nouveau Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été mis en ligne ce jour (Date limite de réponse : 18 mars 2022 à 12h).
- **Remparts :** le Maire propose à Mme DEHER Charlotte de s'occuper du dossier remparts et de prendre contact avec la Fondation du patrimoine. Il est envisagé de contacter un architecte pour gérer les travaux.
- **Gîte n°2 :** Le gîte n°2 sera bientôt disponible à la location. Il est en cours d'aménagement pour accueillir 6 personnes.
- **Logement 7 Rue d'Amont :** Une visite du logement situé 7 Rue d'Amont sera organisée samedi 5 mars à 10h pour décider de l'avenir du bâtiment.

Clôture de la séance à 22h00